

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION: *COIL*Forme juridique: *Société anonyme*Adresse: *Drukpersstraat* N°: *4* Boîte:Code postal: *1000* Commune: *Bruxelles*Pays: *Belgique*Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, néerlandophone*Adresse Internet<sup>1</sup>:Adresse e-mail<sup>1</sup>:Numéro d'entreprise **0448.204.633**DATE **14 / 02 / 2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes  
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

 les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **04 / 06 / 2025** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2024** au **31 / 12 / 2024**l'exercice précédent des comptes annuels du **01 / 01 / 2023** au **31 / 12 / 2023**Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ne sont pas~~<sup>2</sup> sont ~~pas~~<sup>2</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: *65* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans  
objet: *6.1, 6.2.2, 6.2.5, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.12, 6.17, 6.18.2, 9, 11, 12, 13, 14, 15*<sup>1</sup> Mention facultative.<sup>2</sup> Biffer la mention inutile.Signature  
(nom et qualité)Signature  
(nom et qualité)

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

*Finance & Management International*  
N°: 0466.829.326  
*Industriezone 7, 3400 Landen, Belgique*

*Administrateur délégué*  
*01/06/2022 - 07/06/2028*

*Représenté(es) par:*

*Timothy Hutton*  
*419 M7, Namprae, Hang Dong, 50230 Chiang Mai, Thaïlande*

*EMC Limited*  
*Spinney Lane 3, WA16 ONS Knutsford, Royaume-Uni*

*Administrateur délégué*  
*03/06/2020 - 03/06/2026*

*Représenté(es) par:*

*James Clarke*  
*Hoghton Street 71, PR9 OPR Southport, Mersyside, Royaume-Uni*

*Patrick Chassagne*  
*Rue d'Anjou 18bis, 75008 Parijs, France*

*Administrateur*  
*01/06/2022 - 07/06/2028*

*Tom Frost*  
*Oaklands Park 27, OL4 4JY Oldham, Royaume-Uni*

*Administrateur*  
*05/06/2024 - 05/06/2030*

*Forvis Mazars Bedrijfsrevisoren BV*  
N°: 0428.837.889  
*Berchemstadionstraat 78, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique*  
N° de membre: B00021

*Commissaire*  
*30/08/2023 - 03/06/2026*

*Représenté(es) par:*

*Anton Nuttens*  
*(Commissaire)*  
*Berchemstadionstraat 78, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique*  
N° de membre: A01892

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~XXXX~~ n'ont pas\* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>Frais d'établissement</b> .....	6.1	20	.....	.....
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	12.215.421,28	15.582.180,58
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21	41.028,59	.....
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	6.043.545,57	6.723.262,40
Terrains et constructions .....		22	842.781,22	894.403,44
Installations, machines et outillage .....		23	5.187.290,30	5.809.046,41
Mobilier et matériel roulant .....		24	13.474,05	19.812,55
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	.....	.....
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4/6.5.1	28	6.130.847,12	8.858.918,18
Entreprises liées .....	6.15	280/1	6.092.733,42	8.820.804,48
Participations .....		280	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances .....		281	2.657.733,42	5.385.804,48
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3	.....	.....
Participations .....		282	.....	.....
Créances .....		283	.....	.....
Autres immobilisations financières .....		284/8	38.113,70	38.113,70
Actions et parts .....		284	.....	.....
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	38.113,70	38.113,70

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	5.558.549,19	5.342.892,38
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	1.609.749,82	1.842.256,03
Stocks .....		30/36	1.609.749,82	1.842.256,03
Approvisionnements .....		30/31	1.319.921,70	1.477.436,91
En-cours de fabrication .....		32	.....	.....
Produits finis .....		33	289.828,12	364.819,12
Marchandises .....		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente .....		35	.....	.....
Acomptes versés .....		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	3.394.649,17	3.283.609,13
Créances commerciales .....		40	2.375.697,90	2.280.641,57
Autres créances .....		41	1.018.951,27	1.002.967,56
<b>Placements de trésorerie</b> ..... 6.5.1/6.6		50/53	3.015,17	3.618,19
Actions propres .....		50	2.063,10	2.064,60
Autres placements .....		51/53	952,07	1.553,59
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	461.393,70	142.355,55
<b>Comptes de régularisation</b> ..... 6.6		490/1	89.741,33	71.053,48
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	17.773.970,47	20.925.072,96

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	10.770.182,52	13.665.486,88
<b>Apport</b> .....	6.7.1	10/11	13.899.452,96	13.899.452,96
Capital .....		10	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital souscrit .....		100	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101	.....	.....
En dehors du capital .....		11	6.358.328,09	6.358.328,09
Primes d'émission .....		1100/10	6.358.328,09	6.358.328,09
Autres .....		1100/19	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	.....	.....
<b>Réserves</b> .....		13	854.112,49	854.112,49
Réserves indisponibles .....		130/1	854.112,49	854.112,49
Réserve légale .....		130	754.112,49	754.112,49
Réserves statutairement indisponibles .....		1311	100.000,00	.....
Acquisition d'actions propres .....		1312	.....	100.000,00
Soutien financier .....		1313	.....	.....
Autres .....		1319	.....	.....
Réserves immunisées .....		132	.....	.....
Réserves disponibles .....		133	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....		14	-3.983.382,93	-1.088.078,57
<b>Subsides en capital</b> .....		15	.....	.....
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> .....		19	.....	.....
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	186.729,88	209.374,22
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	186.729,88	209.374,22
Pensions et obligations similaires .....		160	.....	.....
Charges fiscales .....		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
Obligations environnementales .....		163	.....	.....
Autres risques et charges .....	6.8	164/5	186.729,88	209.374,22
<b>Impôts différés</b> .....		168	.....	.....

4 Montant venant en déduction du capital souscrit

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	6.817.058,07	7.050.211,86
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	579.589,18	814.836,60
Dettes financières .....		170/4	579.589,18	814.836,60
Emprunts subordonnés .....		170	.....	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	.....	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172	.....	.....
Etablissements de crédit .....		173	579.589,18	814.836,60
Autres emprunts .....		174	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Fournisseurs .....		1750	.....	.....
Effets à payer .....		1751	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		178/9	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	6.213.693,56	6.225.153,05
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	513.256,21	357.360,87
Dettes financières .....		43	1.780.575,86	1.492.376,93
Etablissements de crédit .....		430/8	1.780.575,86	1.492.376,93
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	2.811.848,08	3.177.950,36
Fournisseurs .....		440/4	2.811.848,08	3.177.950,36
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		46	235.263,69	275.644,20
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	872.749,72	779.158,65
Impôts .....		450/3	127.921,97	132.123,79
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	744.827,75	647.034,86
Autres dettes .....		47/48	.....	142.662,04
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	23.775,33	10.222,21
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	17.773.970,47	20.925.072,96

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	24.322.768,97	22.128.564,05
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	21.976.928,65	21.751.700,35
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....		71	.....	.....
Production immobilisée .....		72	.....	.....
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74	2.345.840,32	376.863,70
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A	.....	.....
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	27.409.915,74	23.249.414,42
Approvisionnements et marchandises .....		60	13.608.323,02	8.860.645,51
Achats .....		600/8	13.387.565,81	8.317.350,21
Stocks: réduction (augmentation) .....		609	220.757,21	543.295,30
Services et biens divers .....		61	8.646.982,95	9.284.839,78
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	6.10	62	4.007.270,46	3.997.517,70
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	837.917,60	937.791,54
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....	6.10	631/4	14.520,40	-63.656,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....	6.10	635/8	.....	.....
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8	294.901,31	232.275,89
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....		9901	-3.087.146,77	-1.120.850,37

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	381.563,63	371.502,81
Produits financiers récurrents .....		75	381.563,63	371.502,81
Produits des immobilisations financières .....		750	330.025,44	330.025,44
Produits des actifs circulants .....		751	48.272,98	39.771,48
Autres produits financiers .....	6.11	752/9	3.265,21	1.705,89
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B	.....	.....
<b>Charges financières</b> .....		65/66B	187.232,38	183.407,53
Charges financières récurrentes .....	6.11	65	187.232,38	183.407,53
Charges des dettes .....		650	183.933,62	178.171,53
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651	.....	.....
Autres charges financières .....		652/9	3.298,76	5.236,00
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903	-2.892.815,52	-932.755,09
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780	.....	.....
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680	.....	.....
<b>Impôts sur le résultat</b> .....		67/77	2.488,84	-716,29
Impôts .....	6.13	670/3	2.488,84	.....
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .....		77	.....	716,29
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904	-2.895.304,36	-932.038,80
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b> .....		789	.....	.....
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....		9905	-2.895.304,36	-932.038,80

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	-3.983.382,93	-1.088.078,57
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	-2.895.304,36	-932.038,80
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	-1.088.078,57	-156.039,77
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
sur l'apport .....	791	.....	.....
sur les réserves .....	792	.....	.....
<b>Affectation aux capitaux propres</b> .....	691/2	.....	.....
à l'apport .....	691	.....	.....
à la réserve légale .....	6920	.....	.....
aux autres réserves .....	6921	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	-3.983.382,93	-1.088.078,57
<b>Intervention des associés dans la perte</b> .....	794	.....	.....
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	.....	.....
Rémunération de l'apport .....	694	.....	.....
Administrateurs ou gérants .....	695	.....	.....
Travailleurs .....	696	.....	.....
Autres allocataires .....	697	.....	.....

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021	.....	
Cessions et désaffectations .....	8031	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8041	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	618.299,79	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8071	.....	
Repris .....	8081	.....	
Acquis de tiers .....	8091	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8101	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8111	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121	618.299,79	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	81311	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.460.633,68
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	41.737,25	
Cessions et désaffectations .....	8032	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	1.502.370,93	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.460.633,68
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	708,66	
Repris .....	8082	.....	
Acquis de tiers .....	8092	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	1.461.342,34	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	41.028,59	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>GOODWILL</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	29.173.101,75
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8023	.....	
Cessions et désaffectations .....	8033	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8043	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053	29.173.101,75	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	29.173.101,75
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8073	.....	
Repris .....	8083	.....	
Acquis de tiers .....	8093	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8103	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8113	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123	29.173.101,75	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	212	.....	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.287.499,59
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	.....	
Cessions et désaffectations .....	8171	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	6.287.499,59	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	361.924,56
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8211	.....	
Acquises de tiers .....	8221	.....	
Annulées .....	8231	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251	361.924,56	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.755.020,71
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	51.622,22	
Repris .....	8281	.....	
Acquis de tiers .....	8291	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	5.806.642,93	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	842.781,22	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.983.121,20
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	157.492,11	
Cessions et désaffectations .....	8172	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	31.140.613,31	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.939.278,48
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212	.....	
Acquises de tiers .....	8222	.....	
Annulées .....	8232	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252	4.939.278,48	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.113.353,27
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	779.248,22	
Repris .....	8282	.....	
Acquis de tiers .....	8292	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	30.892.601,49	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	5.187.290,30	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	861.986,60
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	.....	
Cessions et désaffectations .....	8173	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	861.986,60	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213	.....	
Acquises de tiers .....	8223	.....	
Annulées .....	8233	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	842.174,05
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	6.338,50	
Repris .....	8283	.....	
Acquis de tiers .....	8293	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	848.512,55	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	13.474,05	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.597.354,87
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8164	.....	
Cessions et désaffectations .....	8174	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8184	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194	1.597.354,87	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8214	.....	
Acquises de tiers .....	8224	.....	
Annulées .....	8234	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8244	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.597.354,87
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8274	.....	
Repris .....	8284	.....	
Acquis de tiers .....	8294	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8304	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8314	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324	1.597.354,87	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)	.....	
<b>DONT</b>			
<b>Terrains et constructions</b> .....	250	.....	
<b>Installations, machines et outillage</b> .....	251	.....	
<b>Mobilier et matériel roulant</b> .....	252	.....	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.435.000,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361	.....	
Cessions et retraits .....	8371	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8381	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391	3.435.000,00	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411	.....	
Acquises de tiers .....	8421	.....	
Annulées .....	8431	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8441	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471	.....	
Reprises .....	8481	.....	
Acquises de tiers .....	8491	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8501	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8511	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8541	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(280)	3.435.000,00	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.385.804,48
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581	.....	
Remboursements .....	8591	2.728.071,06	
Réductions de valeur actées .....	8601	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8611	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8621	.....	
Autres .....(+)/(-)	8631	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(281)	2.657.733,42	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8651	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363	.....	
Cessions et retraits .....	8373	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413	.....	
Acquises de tiers .....	8423	.....	
Annulées .....	8433	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473	.....	
Reprises .....	8483	.....	
Acquises de tiers .....	8493	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	.....	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	38.113,70
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	.....	
Remboursements .....	8593	.....	
Réductions de valeur actées .....	8603	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8613	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8623	.....	
Autres .....(+)/(-)	8633	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	38.113,70	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653	.....	

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Coil GmbH DE227297360 Entreprise étrangère Claude-Breda-Strasse 1, 06406 Bernburg, Allemagne	parts de capital	100	100		31/12/2024	EUR	8.920.320,00	119.477,00

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe</b> .....	51	952,07	1.553,59
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681	952,07	1.553,59
Actions et parts - Montant non appelé .....	8682	.....	.....
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683	.....	.....
<b>Titres à revenu fixe</b> .....	52	.....	.....
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684	.....	.....
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b> .....	53	.....	.....
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	.....	.....
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	.....	.....
de plus d'un an .....	8688	.....	.....
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b> .....	8689	.....	.....

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
<i>Fournisseurs</i> .....	22.339,93
<i>Assurances</i> .....	2.987,98
<i>Subsides</i> .....	2.500,00
<i>Intérêts</i> .....	61.913,42

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.541.124,87
(100)	7.541.124,87	

Modifications au cours de l'exercice .....  
 .....  
 .....

Représentation du capital  
 Catégories d'actions  
*actions* .....  
 .....  
 .....

Actions nominatives .....  
 Actions dématérialisées .....

Codes	Valeur	Nombre d'actions
	7.541.124,87	2.792.387
8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	990.165
8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.802.222

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération .....  
 .....  
 .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	.....	xxxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
	.....	.....
	.....	.....
	.....	.....

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

Codes	Exercice
8721	1.863,42
8722	690
8731	.....
8732	.....
8740	.....
8741	.....
8742	.....
8745	.....
8746	.....
8747	.....
8751	.....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit** .....

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....  
 Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....  
 Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	.....
8762	.....
8771	.....
8781	.....

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....
.....

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<i>Finance &amp; Management International N.V.</i> 0466.829.326 INDUSTRIEZONE 7, 3400 Landen, Belgique	<i>Actions au porteur</i>	972.993		34,8
<i>EMC Surface Technologies Limited</i> King Street 67C, WA16 6DX Knutsford Cheshire, Royaume-Uni	<i>Nominatives</i>	990.164		35,5
<i>Schroyen Jean</i> DE CLERMONTSTRAAT 7, 3401 Walshoutem, Belgique	<i>Actions au porteur</i>	15.000		0,5
<i>Maes Laurent</i> Vliegpleinkouter 47, 9030 Mariakerke (Gent), Belgique	<i>Nominatives</i>	1		
<i>FREE FLOAT</i> Industriezone 5, 3400 Landen, Belgique	<i>action au porteur</i>	814.229		29,7

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières .....	8801	513.256,21
Emprunts subordonnés .....	8811	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	.....
Etablissements de crédit .....	8841	513.256,21
Autres emprunts .....	8851	.....
Dettes commerciales .....	8861	.....
Fournisseurs .....	8871	.....
Effets à payer .....	8881	.....
Acomptes sur commandes .....	8891	.....
Autres dettes .....	8901	.....
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>513.256,21</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières .....	8802	401.830,23
Emprunts subordonnés .....	8812	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	.....
Etablissements de crédit .....	8842	401.830,23
Autres emprunts .....	8852	.....
Dettes commerciales .....	8862	.....
Fournisseurs .....	8872	.....
Effets à payer .....	8882	.....
Acomptes sur commandes .....	8892	.....
Autres dettes .....	8902	.....
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>401.830,23</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières .....	8803	177.758,95
Emprunts subordonnés .....	8813	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	.....
Etablissements de crédit .....	8843	177.758,95
Autres emprunts .....	8853	.....
Dettes commerciales .....	8863	.....
Fournisseurs .....	8873	.....
Effets à payer .....	8883	.....
Acomptes sur commandes .....	8893	.....
Autres dettes .....	8903	.....
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>177.758,95</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	.....
Emprunts subordonnés .....	8931	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8951	.....
Etablissements de crédit .....	8961	.....
Autres emprunts .....	8971	.....
Dettes commerciales .....	8981	.....
Fournisseurs .....	8991	.....
Effets à payer .....	9001	.....
Acomptes sur commandes .....	9011	.....
Dettes salariales et sociales .....	9021	.....
Autres dettes .....	9051	.....
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	<b>.....</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières .....	8922	2.872.561,07
Emprunts subordonnés .....	8932	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	.....
Etablissements de crédit .....	8962	2.872.561,07
Autres emprunts .....	8972	.....
Dettes commerciales .....	8982	.....
Fournisseurs .....	8992	.....
Effets à payer .....	9002	.....
Acomptes sur commandes .....	9012	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	.....
Impôts .....	9032	.....
Rémunérations et charges sociales .....	9042	.....
Autres dettes .....	9052	.....
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société .....</b>	<b>9062</b>	<b>2.872.561,07</b>

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts** (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues .....	9072	.....
Dettes fiscales non échues .....	9073	125.378,97
Dettes fiscales estimées .....	450	2.543,00

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	.....
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	744.827,75

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	54	58
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	54,5	57,4
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9088	66.418	75.704
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	2.856.387,23	2.865.693,99
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	780.977,55	752.803,54
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	47.739,91	23.816,92
Autres frais de personnel .....	623	322.165,77	355.203,25
Pensions de retraite et de survie .....	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	635	.....	.....
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110	11.749,00	.....
Reprises .....	9111	.....	66.656,00
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112	2.771,40	3.000,00
Reprises .....	9113	.....	.....
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	.....	.....
Utilisations et reprises .....	9116	.....	.....
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	294.901,31	232.275,89
Autres .....	641/8	.....	.....
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096	.....	.....
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	0,1	0,9
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9098	76	1.923
Frais pour la société .....	617	1.740,73	99.899,08

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125	.....	.....
Subsides en intérêts .....	9126	.....	.....
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées .....	754	3.265,21	1.705,89
Autres .....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts .....</b>	6501	.....	.....
<b>Intérêts portés à l'actif .....</b>	6502	.....	.....
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510	.....	.....
Reprises .....	6511	.....	.....
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances .....	653	.....	.....
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560	.....	.....
Utilisations et reprises .....	6561	.....	.....
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées .....	654	3.298,76	5.236,00
Ecart de conversion de devises .....	655	.....	.....
Autres .....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....

**IMPÔTS ET TAXES**

**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

	Codes	Exercice
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	2.488,84
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	2.488,84
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	.....
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	.....
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	.....
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	.....
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	.....
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>		
.....		
.....		
.....		
.....		

Codes	Exercice
9134	2.488,84
9135	2.488,84
9136	.....
9137	.....
9138	.....
9139	.....
9140	.....
	.....
	.....
	.....
	.....

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**Sources de latences fiscales**

<b>Latences actives</b> .....	9141	.....
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142	12.770.475,88
Autres latences actives .....		.....
.....		.....
.....		.....
<b>Latences passives</b> .....	9144	.....
Ventilation des latences passives .....		.....
.....		.....
.....		.....
.....		.....

Codes	Exercice
9141	.....
9142	12.770.475,88
	.....
	.....
9144	.....
	.....
	.....
	.....

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**

<b>Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte</b>			
A la société (déductibles) .....	9145	1.473.448,74	1.677.723,01
Par la société .....	9146	1.785.007,01	1.970.013,14
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>			
Précompte professionnel .....	9147	635.242,56	645.622,27
Précompte mobilier .....	9148	.....	.....

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.473.448,74	1.677.723,01
9146	1.785.007,01	1.970.013,14
9147	635.242,56	645.622,27
9148	.....	.....

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	.....
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société .....	9150	.....
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société .....	9151	.....
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société .....	9153	.....
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91611	842.781,22
Montant de l'inscription .....	91621	6.861.498,66
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91631	.....
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91711	6.403.200,00
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91721	.....
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés .....	91811	5.724.258,10
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91821	.....
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause .....	91911	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91921	.....
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu .....	92011	.....
Le montant du prix non payé .....	92021	.....

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

	Codes	Exercice
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91612	.....
Montant de l'inscription .....	91622	.....
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91632	.....

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91712	.....
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91722	.....

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés .....	91812	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91822	.....

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause .....	91912	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91922	.....

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu .....	92012	.....
Le montant du prix non payé .....	92022	.....

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

	Codes	Exercice
.....		.....
.....		.....
.....		.....

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

.....		.....
.....		.....
.....		.....

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

.....		.....
.....		.....
.....		.....

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir) .....	9213	.....
Marchandises vendues (à livrer) .....	9214	.....
Devises achetées (à recevoir) .....	9215	.....
Devises vendues (à livrer) .....	9216	.....

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

.....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

.....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

*La Société met en œuvre un plan de pension de type cotisations définies et un plan de pension de type prestations définies. Les actifs de ces plans sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.*

*Le coût du plan de pension de type prestations définies, lequel ne concerne que quelques employés, est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des employés participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaire. La juste valeur des actifs du fonds est déduite des obligations relatives aux pensions. Les contributions aux plans de pension sont reconnues comme une dépense lorsque les employés concernés ont gagné droit à ces avantages.*

*Pour les régimes de retraite définis, le coût des prestations est déterminé en utilisant la méthode " Projected Unit Credit Method ", avec des évaluations actuarielles effectuées à la fin de chaque période. Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 pour cent du montant le plus élevé entre la valeur actualisée de l'obligation des avantages du régime de retraite du Groupe et la juste valeur des actifs du régime de retraite à la fin de l'année précédente sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de vie professionnelle des employés qui y participent. Les charges liées aux services passés sont comptabilisées immédiatement dans la mesure où les prestations sont déjà acquises, et dans le cas contraire sont amorties de façon linéaire sur la durée moyenne jusqu'à ce que les avantages soient acquis.*

*L'obligation des avantages pour le régime de retraite reconnu dans le rapport financier représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies, ajustée par les gains et pertes actuariels non comptabilisés ainsi que pour les coûts des services passés et par la réduction de la juste valeur des actifs du régime de retraite. Tout actif résultant de ce calcul est limité aux pertes actuarielles non réalisées et aux coûts des services passés, plus la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures du régime.*

*Les obligations de la Société concernant les contributions au plan de pension de type prestations définies sont prises en charge au compte de résultats quand elles sont subies.*

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées** .....

Bases et méthodes de cette estimation

.....  
 .....  
 .....

Codes	Exercice
9220	.....

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	6.092.733,42	8.820.804,48
Participations .....	(280)	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances subordonnées .....	9271	.....	.....
Autres créances .....	9281	2.657.733,42	5.385.804,48
<b>Créances</b> .....	9291	.....	.....
A plus d'un an .....	9301	.....	.....
A un an au plus .....	9311	.....	.....
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321	.....	.....
Actions .....	9331	.....	.....
Créances .....	9341	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9351	.....	.....
A plus d'un an .....	9361	.....	.....
A un an au plus .....	9371	.....	.....
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381	18.988.956,78	18.940.690,23
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9391	.....	.....
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401	.....	.....
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	330.025,44	330.025,44
Produits des actifs circulants .....	9431	.....	.....
Autres produits financiers .....	9441	.....	.....
Charges des dettes .....	9461	.....	.....
Autres charges financières .....	9471	.....	.....
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481	.....	.....
Moins-values réalisées .....	9491	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9253	.....	.....
Participations .....	9263	.....	.....
Créances subordonnées .....	9273	.....	.....
Autres créances .....	9283	.....	.....
<b>Créances</b> .....	9293	.....	.....
A plus d'un an .....	9303	.....	.....
A un an au plus .....	9313	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9353	.....	.....
A plus d'un an .....	9363	.....	.....
A un an au plus .....	9373	.....	.....
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383	.....	.....
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9393	.....	.....
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403	.....	.....
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9252	.....	.....
Participations .....	9262	.....	.....
Créances subordonnées .....	9272	.....	.....
Autres créances .....	9282	.....	.....
<b>Créances</b> .....	9292	.....	.....
A plus d'un an .....	9302	.....	.....
A un an au plus .....	9312	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9352	.....	.....
A plus d'un an .....	9362	.....	.....
A un an au plus .....	9372	.....	.....

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

*nihil* .....

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées** .....  
 Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé  
 .....  
 .....

**Garanties constituées en leur faveur** .....

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur** .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....  
 Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	939.994,93
9501	.....
9502	.....
9503	3.533.129,56
9504	.....

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)** .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....  
 Missions de conseils fiscaux .....  
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....  
 Missions de conseils fiscaux .....  
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	60.907,00
95061	.....
95062	.....
95063	.....
95081	.....
95082	.....
95083	.....

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro de la société de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

- |    |   |  |
|----|---|--|
| 1. | <i>Coil NV</i>                                    | <i>Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand</i> |
|    | <i>0448.204.633</i>                               |  |
|    | <i>Drukpersstraat 4, 1000 Bruxelles, Belgique</i> |  |

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*:

\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### A.Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec l' Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant sur les comptes annuels des entreprises.

### B.Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans , les autres 5 ans .

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

#### Goodwill:

"La préoccupation principale de la Société est que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière de la Société, tel que posé par l'article 4.3. de la Directive 2013/34/EU et l'article 24 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés. La comptabilisation de l'acquisition de l'entreprise Italienne a été effectuée conformément à cette préoccupation.

Suite à l'application l'article 95 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés, un goodwill important est exprimé dans les comptes. Ce montant du goodwill est le résultat des motivations propres à Coil tel que l'intention d'éliminer la compétition et l'ambition de créer des avantages de synergie."

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.

Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances :les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

#### Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.

#### Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

" l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;

" l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable;

" il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Procédure introduite par des actionnaires minoritaires de COIL SA

Un litige oppose huit actionnaires minoritaires, représentant ensemble 2,67% du capital de COIL SA, au conseil d'administration de la Société. Ce différend a pris naissance fin 2020-début 2021 avec l'un de ces actionnaires minoritaires, auquel se sont ensuite joints les autres.

Fin 2021, des pourparlers confidentiels ont eu lieu entre les avocats des deux parties en vue d'un règlement éventuel, incluant diverses modalités telles que l'éventuel rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires. Au cours de ces négociations, les actionnaires minoritaires ont tenté de formaliser certains aspects des discussions, favorables à leur position, en adressant des courriels directement à la direction de la Société.

Ces négociations non contraignantes se sont conclues en mai 2022 sans qu'un accord de règlement ne soit signé. Le 28 août 2023, les actionnaires minoritaires ont intenté une action en justice contre la Société devant le tribunal des sociétés francophones de Bruxelles. Ils ont réclamé le paiement de 914 437,50 euros plus intérêts, basé sur un projet d'accord transactionnel entre les avocats des parties, supposant l'achèvement d'une prétendue transaction d'acquisition des actions et reposant sur des documents initialement confidentiels.

En portant cette affaire devant une juridiction manifestement non compétente, les actionnaires minoritaires ont laissé leur avocat décider de la validité de ces documents confidentiels. Cette procédure a été initiée le 4 janvier 2024. Lors de l'audience préliminaire, l'affaire a été transférée au Tribunal des sociétés néerlandophones de Bruxelles, décision confirmée par le tribunal des sociétés francophones de Bruxelles dans son jugement du 1er février 2024.

A la date du présent rapport, la Société n'a pas encore reçu de notification de la date d'ouverture de cette procédure devant le Tribunal des entreprises néerlandophones de Bruxelles. La Société entend défendre ses intérêts dans cette affaire.

Litige commercial

En octobre 2023, la Société et d'autres parties ont reçu un avis de procédure judiciaire émanant du conseiller juridique d'Almeco SpA concernant la vente en 2015 par le liquidateur judiciaire du fonds de commerce détenu auparavant par Italfinish. La Société, ayant agi de bonne foi dans cette transaction et n'ayant jamais eu de relation juridique avec Almeco SpA, considère cette notification comme abusive à son égard. Déterminée à défendre ses intérêts, la Société a mandaté un avocat pour assurer le suivi de cette affaire. À la date du présent rapport, l'instruction est en cours et aucune nouvelle information n'a été communiquée par les avocats d'Almeco.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN  
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET  
DES ASSOCIATIONS**

*Voir page suivante*

## COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2024

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations (CSA) nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2023 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

### 1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE (ART. 3:6, § 1, 1° CSA)

#### 1.1 Rapport d'activités - Évolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

##### Faits marquants de l'exercice

###### Mise en œuvre d'un accord pour l'exploitation de la technologie et de la marque en Chine

En 2024, la Société a poursuivi l'évolution de son modèle économique afin de renforcer sa capacité à capter la création de valeur et à répliquer son développement sur des marchés à fort potentiel de croissance.

En février, la Société a signé un accord stratégique avec une entreprise chinoise pour exploiter sa technologie en Asie. Cet accord prévoit la construction d'une usine à Fuzhou, spécialisée dans l'anodisation en continu, avec un transfert d'expertise technique et l'octroi d'une licence exclusive couvrant la Chine, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Nord-Est. En contrepartie, la Société bénéficie de paiements initiaux, de versements par étapes (milestones) et de royalties, tout en prévoyant de prendre une participation de 5 % dans l'entreprise chinoise. Les premiers paiements upfront ont été reçus au cours de l'exercice.

Bien que la Société vende ses produits en Asie depuis plusieurs années, elle n'a pas pu exploiter pleinement le potentiel de ce marché en raison des coûts logistiques élevés liés à l'approvisionnement depuis l'Europe. L'installation d'une capacité d'anodisation locale permettra d'anodiser du métal européen homologué directement en Chine, à moindre coût et avec une plus grande réactivité. Cet accord constitue un levier stratégique pour le développement de la Société en Asie, lui permettant de maintenir des normes de qualité élevées et d'accélérer l'expansion de la marque COIL sur ce marché.

###### Évolution de l'activité

L'exercice 2024 a été marqué par un ralentissement économique mondial, une demande en baisse sur la plupart des marchés finaux et une montée des incertitudes économiques et géopolitiques. Malgré ce contexte difficile, COIL a enregistré une progression de +9,9 % de ses revenus d'activité en 2024, portée par la résilience des ventes de services de sous-traitance, le rebond des ventes packagées en fin d'exercice et les premières redevances issues de l'accord de licence en Chine.

###### Litige commercial

En octobre 2023, la Société et d'autres parties ont reçu un avis de procédure judiciaire émanant du conseiller juridique d'Almeco SpA concernant la vente en 2015 par le liquidateur judiciaire du fonds de commerce détenu auparavant par Italfinish. La Société, ayant agi de bonne foi dans cette transaction et n'ayant jamais eu de relation juridique avec Almeco SpA, considère cette notification comme abusive à son égard. Déterminée à défendre ses intérêts, la Société a mandaté un avocat pour assurer le suivi de cette affaire. À la date du présent rapport, l'instruction est en cours et aucune nouvelle information n'a été communiquée par les avocats d'Almeco.

### Procédure introduite par des actionnaires minoritaires de COIL SA

Un litige oppose huit actionnaires minoritaires, représentant ensemble 2,67% du capital de Coil SA, au conseil d'administration de la Société. Suite à des négociations confidentielles, les actionnaires minoritaires concernés ont soudainement allégué qu'un accord contraignant avait été conclu concernant la reprise de leurs actions. La Société et le conseil d'administration de la Société ont contesté l'existence d'un tel accord.

Cette discussion a donné lieu à l'introduction d'une procédure devant le Tribunal d'entreprise francophone de Bruxelles, dans laquelle les actionnaires minoritaires exigent l'exécution de ce prétendu accord et réclament le paiement d'un prix de 914.437,50 euros plus intérêts d'un des membres du conseil d'administration. La Société et le conseil d'administration de la Société contestent cette demande dans son intégralité. Cette affaire a d'abord été renvoyée par le Tribunal d'entreprise francophone de Bruxelles au Tribunal d'entreprise néerlandophone de Bruxelles. Par la suite, le Tribunal d'entreprise néerlandophone de Bruxelles a renvoyé cette affaire au Tribunal d'entreprise d'Anvers à la fin du mois de janvier 2025. À la date du présent rapport, la date des plaidoiries n'a pas encore été fixée par le Tribunal d'entreprise d'Anvers.

## **1.2 Résultat de l'exercice**

### *1.2.1 Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice*

#### **A. Compte de résultat**

En 2024, le chiffre d'affaires de la Société atteint 21.977 K€, en hausse de +1,0 % par rapport à 2023.

Les ventes de services de sous-traitance s'élèvent à 17.249 K€, représentant 78,5 % du chiffre d'affaires (contre 79,9 % en 2023).

Les ventes packagées, correspondant à la fourniture directe d'aluminium anodisé en continu aux clients finaux, s'établissent à 4.728K€, en hausse de 7,5 % par rapport à 2023, et représentent 21,5 % du chiffre d'affaires annuel 2024, contre 20,1 % l'année précédente.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2.346 K€, dont 2.000 K€ issus des premières redevances perçues dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence en Chine.

Le résultat opérationnel s'établit en perte à -3.087 K€, contre -1.121 K€ en 2023, soit une diminution de -1.966 K€. Cette évolution s'explique principalement par

- i) Une diminution de la marge brute (-2.553 K€), malgré la hausse des produits d'exploitation, due à i) l'évolution du mix-produit ; ii) la hausse des coûts variables de production en Allemagne, notamment énergétiques ; iii) l'enregistrement d'une provision de 473 K€ liée au remboursement d'une subvention énergétique perçue en 2023. À noter qu'en 2023, les coûts énergétiques en Allemagne avaient été significativement réduits grâce à un mécanisme de plafonnement des prix et à des subventions pour un total de 2.870 K€, comptabilisés en charge chez COIL NV via refacturation intragroupe.

- ii) Une augmentation des rémunérations du CEO et du délégué à la gestion journalière (+96 K€), et l'attribution d'un bonus de 1.000 K€ à ces derniers et aux administrateurs<sup>1</sup>.
- iii) Une hausse des autres charges d'exploitation (+63 K€) et des dotations et reprises de réductions de valeur sur stocks (+78 K€).
- iv) Ces impacts ont été partiellement compensés par i) la baisse des autres coûts de services et biens divers (-1.734 K€) ; ii) une diminution des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles (-99 K€).

Le résultat financier est positif à hauteur de 195 K€, avec des produits financiers s'élevant à 382 K€ et des charges financières à -187 K€.

La charge fiscale en 2024 est limitée à 3 K€. La Société dispose toujours de pertes fiscales reportables significatives.

Le résultat de l'exercice s'établit en perte à - 2.895 K€.

## B. Bilan

Au 31 décembre 2024, les actifs immobilisés s'élèvent à 12.215 K€, en baisse de -3.367 K€ par rapport à 2023. , Compte tenu de la situation économique, la Société a reporté certains projets d'investissement. Les investissements réalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 199 K€ (contre 463 K€ en 2023).

Les immobilisations financières incluent une créance intragroupe de 2.658 K€ envers la filiale allemande (contre 5.386 K€ au 31 décembre 2023), subordonnée au remboursement des emprunts contractés en Allemagne, et des participations pour un montant de 3.435 K€.

Les stocks diminuent de -233 K€, principalement en raison de la baisse des stocks de matières premières (-158 K€) et des produits finis (-75 K€). La Société a ajusté sa politique de gestion des stocks pour limiter le risque lié à la volatilité du prix de l'aluminium.

Les créances commerciales augmentent de +95 K€, en lien avec la hausse des ventes packagées au quatrième trimestre 2024 par rapport au quatrième trimestre 2023. Les autres créances progressent de +16 K€, incluant le compte courant de l'administrateur délégué (CEO) (940 K€), destiné à être apuré par le versement du solde des honoraires (442 K€) et du bonus (500 K€) décidé lors du conseil d'administration du 31 août 2024.

---

<sup>1</sup> Il est précisé que le conseil d'administration, réuni le 31 août 2024, a approuvé l'octroi d'un bonus à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière. Conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations, ces derniers n'ont pas pris part à la délibération ni au vote sur ce point de l'ordre du jour. Le conseil a souligné les avancées majeures dans l'évolution du modèle économique de la Société, en particulier en Asie. Il a notamment mis en avant le rôle déterminant du CEO, qui a, de sa propre initiative, conclu un accord stratégique avec une entreprise chinoise. Cet accord génère déjà des effets positifs sur les revenus d'activité à court terme et ouvre des synergies opérationnelles et commerciales à plus long terme. En conséquence, le conseil a recommandé l'octroi d'un bonus de 1 000 K€, réparti à parts égales entre l'administrateur délégué (CEO) et le délégué à la gestion journalière. Son versement est soumis à une décision ultérieure du conseil, en fonction de la situation de trésorerie de la Société. Par ailleurs, la part du bonus attribuée au CEO sera en priorité affectée à l'apurement du solde de son compte courant.

La trésorerie s'établit à 461 K€ au 31 décembre 2024, contre 142 K€ à fin 2023.

En 2024, la Société a remboursé des emprunts à hauteur de 357 K€ et contracté de nouveaux emprunts pour un montant de 278 K€. Les prêts bancaires au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2.873 K€, dont 2.294 K€ à court terme, incluant 781 K€ issus du mécanisme d'escompte de factures (« Open Invoice Discounting »), contre 492 K€ à fin 2023. Le Groupe est soumis à des clauses de type « covenants » (exigence de respect de ratios financiers).

La Société est soumise à des clauses de type « covenants » (obligations de respect de certains ratios financiers) dans le cadre des dettes bancaires contractées avec des banques. La baisse des résultats enregistrée en 2023 et 2024 a entraîné le non-respect du covenant « Dette nette / EBITDA < 2,00 » pour des financements mis en place auprès de deux banques belges. Malgré cette situation, la Société a scrupuleusement respecté ses engagements contractuels en matière de remboursement du capital et de paiement des intérêts. À ce jour, l'une des deux banques belges a accordé une dispense temporaire de covenant, en raison du contexte exceptionnel impactant l'activité de la Société. La seconde banque belge a également accordé une dérogation temporaire, dans le cadre de la conclusion d'un nouvel accord de financement, assorti de marges rehaussées et de modalités de remboursement révisées sous forme d'avance à terme fixe (« straight loan »). Ce prêt doit être remboursé sur la période allant de septembre 2025 à fin 2026, à raison de 63 K€ par mois. Dans ce contexte, un total de 1.876 K€ de dettes financières à long terme a été reclassé en dettes à court terme.

Le poste créditeur diminue de -366 K€ pour s'établir à 2.812 K€, incluant une charge à payer de 442 K€ à l'administrateur délégué (CEO) et une provision de 1000 K€ pour le bonus de l'administrateur délégué (CEO) et du délégué à la gestion journalière (EMC).

Les acomptes sur commandes comprennent 235 K€ de paiements anticipés relatifs à des projets ayant recours à des offres packagées.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres s'établissent à 10.770 K€, en diminution de -2.895 K€ par rapport au 31 décembre 2023, correspondant à la perte nette de l'exercice.

Les autres risques et charges (187 K€) incluent une provision pour indemnisation de qualité produit (Provision générale de 2% du chiffre d'affaires des offres packagées).

#### 1.2.2 *Affectation du résultat de l'exercice*

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice aux bénéfices (pertes) reporté(e)s. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

#### 1.2.3 *Principaux risques et incertitudes*

##### **Risques industriels généraux**

La Société est sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, le risque de défaillance des systèmes, la cybercriminalité, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

La Société ne s'estime pas indûment exposée à ces risques industriels généraux.

La Société est soumise, comme toutes les entreprises, à des risques communément définis comme de force majeure, dont tout ou partie peuvent ne pas être des risques assurables.

Dans la mesure où la Société soutient ses clients européens dans leurs projets tant en Europe que sur les principaux marchés internationaux comme les États-Unis, la récente escalade des droits d'importation américains représente une menace significative pour la compétitivité de ces projets.

La Société opère ses activités dans le strict respect des normes de qualité ISO afin d'assurer une gestion rigoureuse tout au long de ses différents processus. Les performances de la Société sont régulièrement auditées.

### **Propriété intellectuelle**

Dans le cadre d'une politique menée de longue date, la Société ne protège pas sa technologie d'anodisation en continu par des brevets afin d'éviter les obligations de divulgation, ainsi que les coûts élevés liés au dépôt et à la défense de ces derniers. Compte tenu de la concurrence internationale restée très limitée sur ce marché au cours des 60 dernières années, la Société estime que cette approche est pleinement justifiée.

Dans ce contexte, il est essentiel pour la Société de consolider sa position de leader sur le marché en misant sur l'excellence de ses produits, la fiabilité de ses livraisons et sa capacité d'innovation continue.

### **Risques industriels spécifiques**

Les installations de production de la Société sont situées en région flamande de Belgique et en Allemagne, deux zones soumises à des exigences environnementales les plus strictes au monde. Les activités de la Société font régulièrement l'objet de contrôles et s'inscrivent dans une politique d'amélioration continue.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes, nécessitant une gestion rigoureuse de l'environnement, ainsi que des investissements réguliers pour garantir la conformité avec les réglementations environnementales. Par le passé, la Société a notamment été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations menées ont conclu à un taux de pollution des sols faible et décroissant, ne nécessitant aucune action correctrice. Dans un souci de prévention, la Société avait investi en 2016/2017 dans l'installation d'une station de purification de l'eau.

En 2024, la Société s'est vu accorder un nouveau permis environnemental en Belgique. L'obtention de ce permis s'accompagne d'un programme d'investissements dédiés visant à renforcer la sécurité des installations et à améliorer la performance environnementale du site de Landen, en ligne avec les meilleures pratiques industrielles.

### **Risques énergétiques**

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. De plus, en raison de la forte dépendance de l'Allemagne vis-à-vis du gaz russe, les sanctions mises en place par l'Union européenne ou la Russie dans le cadre de la guerre en Ukraine pourraient affecter la continuité d'approvisionnement en gaz et en électricité de l'usine de production.

Compte tenu des objectifs fixés à l'échelle internationale pour sevrer l'industrie des énergies fossiles, la Société a l'intention d'atteindre la neutralité carbone dans son usine en Allemagne grâce à une combinaison d'énergie solaire, éolienne et verte disponible sur le marché au comptant et à terme. Un plan pour le site de production en Belgique est en cours de développement et devrait être implémenté au cours du second semestre 2025.

### **Sous-traitance**

La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

### **Exposition indirecte au prix LME de l'aluminium**

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Étant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash-flow et la rentabilité.

### **Exposition directe au prix LME de l'aluminium**

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque événement. Pour des raisons opérationnelles, la Société maintient des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME de l'aluminium.

### **Pénurie de métal de qualité anodisé sur le marché européen.**

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires.

### **Risques financiers**

Ceux-ci sont détaillés dans la note 17 de l'annexe aux états financiers consolidés.

### **Risques juridiques**

#### Procédure introduite par des actionnaires minoritaires de COIL SA

Un litige oppose huit actionnaires minoritaires, représentant ensemble 2,67% du capital de Coil SA, au conseil d'administration de la Société. Suite à des négociations confidentielles, les actionnaires minoritaires concernés ont soudainement allégué qu'un accord contraignant avait été conclu concernant la reprise de leurs actions. La Société et le conseil d'administration de la Société ont contesté l'existence d'un tel accord.

Cette discussion a donné lieu à l'introduction d'une procédure devant le Tribunal d'entreprise francophone de Bruxelles, dans laquelle les actionnaires minoritaires exigent l'exécution de ce prétendu accord et réclament le paiement d'un prix de 914.437,50 euros plus intérêts d'un des membres du conseil d'administration. La Société

et le conseil d'administration de la Société contestent cette demande dans son intégralité. Cette affaire a d'abord été renvoyée par le Tribunal d'entreprise francophone de Bruxelles au Tribunal d'entreprise néerlandophone de Bruxelles. Par la suite, le Tribunal d'entreprise néerlandophone de Bruxelles a renvoyé cette affaire au Tribunal d'entreprise d'Anvers à la fin du mois de janvier 2025. À la date du présent rapport, la date des plaidoiries n'a pas encore été fixée par le Tribunal d'entreprise d'Anvers.

#### Litige commercial

En octobre 2023, la Société et d'autres parties ont reçu un avis de procédure judiciaire émanant du conseiller juridique d'Almeco SpA concernant la vente en 2015 par le liquidateur judiciaire du fonds de commerce détenu auparavant par Italfinsh. La Société, ayant agi de bonne foi dans cette transaction et n'ayant jamais eu de relation juridique avec Almeco SpA, considère cette notification comme abusive à son égard. Déterminée à défendre ses intérêts, la Société a mandaté un avocat pour assurer le suivi de cette affaire. À la date du présent rapport, l'instruction est en cours et aucune nouvelle information n'a été communiquée par les avocats d'Almeco.

#### **Conclusion**

À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement du Groupe.

## **2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (ART. 3:6, § 1, 2°, CSA)**

#### Mise en demeure de la société Aluminium Duffel concernant l'anodisation de matériaux pour un projet en Chine

Le 24 janvier, la Société a reçu une mise en demeure de la société Aluminium Duffel concernant l'anodisation de matériaux pour un projet en Chine. Cette réclamation porte sur des non-conformités identifiées dans l'anodisation, notamment des taches noires causées par des impressions fantômes et des rayures additionnels sur le matériel. Ces défauts ont conduit le client d'Aluminium Duffel à émettre une mise en demeure, accompagnée de demandes d'indemnisation. En outre, Aluminium Duffel réclame également des coûts supplémentaires liés au traitement de la réclamation.

Une réunion a été organisée dans les locaux d'Aluminium Duffel, réunissant des représentants de la Société, d'Aluminium Duffel, ainsi que des courtiers en assurances et des experts. Des investigations supplémentaires sont en cours de la part d'Aluminium Duffel et des experts, incluant notamment une visite du site en Chine.

La Société attend un retour des courtiers en assurances et des compagnies d'assurances pour déterminer si la réclamation est couverte par la police d'assurance, en fonction du résultat de ces investigations. Aluminium Duffel a transmis une réponse à son client, mais aucune réaction n'a été reçue à ce jour.

À ce stade, il est difficile, au meilleur des connaissances, d'estimer si Aluminium Duffel et COIL devront supporter des coûts et, le cas échéant, d'en évaluer le montant. Une provision éventuelle sera constituée une fois que la situation sera clarifiée par le client chinois et l'assureur.

#### Ajustement des conditions de financement bancaire en Belgique

Comme mentionné plus haut, dans le cadre des dettes bancaires contractées auprès de deux établissements belges, la Société est soumise à des clauses de type covenants, notamment l'obligation de maintenir un ratio Dette nette / EBITDA inférieur à 2,00. En raison de la dégradation des résultats en 2023 et 2024, ce covenant n'a pas été respecté.

À la date d'arrêté des comptes, l'une des deux banques a accordé une dispense temporaire de respect du covenant, au regard du contexte exceptionnel ayant affecté l'activité de la Société. La seconde banque a conclu un nouvel accord de financement avec la Société, portant sur un crédit de 1 M€, assorti d'une renonciation temporaire à certaines obligations contractuelles. En contrepartie, la banque a obtenu une augmentation de ses marges ainsi qu'un nouvel échéancier de remboursement sous forme d'avance à terme fixe (« straight loan »), échelonné entre septembre 2025 et fin 2026.

### **3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (ART. 3:6, § 1, 3°, CSA)**

#### *Cf. Principaux risques et incertitudes.*

##### Perspectives

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 s'élève à 4.542 K€, en repli de -9,9 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution résulte de tendances contrastées : d'un côté, une progression notable des ventes packagées (1.193 K€ ; +18,1 %) portée par la livraison d'importantes commandes sur le marché européen ; de l'autre, un recul marqué des ventes de sous-traitance (3.349 K€ ; -16,9 %) impactées par l'attentisme des distributeurs de métaux face à la dégradation de la conjoncture économique mondiale, leur anticipation de baisse du prix LME de l'aluminium et une concurrence accrue dans l'anodisation en continu en Europe. La Société n'a perçu aucune redevance liée au contrat de licence en Chine au cours du trimestre.

Dans un début d'année 2025 marqué par une visibilité réduite et une conjoncture très incertaine, la Société anticipe une diminution de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice. Pour faire face à un environnement instable, elle se donne pour priorité de poursuivre l'adaptation de son modèle opérationnel, en optimisant ses coûts de production, en renforçant l'agilité de son organisation industrielle, et en valorisant ses savoir-faire technologiques.

Parallèlement, la Société poursuit activement son développement à l'international, en ciblant des marchés à fort potentiel tels que l'Asie, le Moyen-Orient et l'Inde, où la demande en aluminium anodisé est en forte croissance. En Asie, elle continue de déployer son partenariat stratégique et son accord de licence, fondés sur un modèle économique compétitif et créateur de valeur, combinant transfert d'expertise et ancrage local.

En s'appuyant sur ses atouts technologiques différenciants, sa couverture géographique élargie, son portefeuille de produits durables à faible empreinte carbone et l'engagement de ses équipes, la Société entend transformer les défis économiques actuels en opportunités de croissance, dans un marché en mutation profonde.

### **4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (ART. 3:6, § 1, 4°, CSA)**

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

### **5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 3:6, § 1, 5°, CSA)**

La Société n'a pas ouvert de succursales.

**6 JUSTIFICATION DE LA CONTINUITÉ (ART. 3:6, § 1, 6°, CSA)**

Les comptes statutaires au 31/12/2024 font apparaître une perte reportée en raison de l'environnement économique difficile. Toutefois, l'entreprise dispose des fonds propres suffisants et ne s'attend pas à des défauts de liquidité.

**7 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 3:6, § 1, 7°, CSA JUNCTO ART. 7:96, §1, AL. 2, CSA)**

Veillez trouver en annexe les comptes rendus des conseils d'administration concernés par cet article.

**8 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 3:6, § 1, 7° CSA JUNCTO ART. 7:215, AL. 1 CSA)**

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que celles réalisées conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2024 s'élève à 2,676 €. Les 2 298 actions acquises en 2024 représentent 0,08 % du capital et les 2 073 actions propres cédées en 2024 représentent 0,07% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2024 s'élève à 9 845 € et les cessions en 2024 représentent une contrevaletur totale de 9 243,28 €. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2024 est de 690, représentant 0,02% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 573.067 actions propres et à la cession d'un total de 581.679 actions propres.

**9 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 3:6, § 1, 8°, CSA)**

Néant.

**10 APPLICATION DES REGLES D'EVALUATION (ART. 3:6, A.R. DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXECUTION DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)**

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la Société.

**11 PLAN DE WARRANTS**

Il n'existe pas actuellement de plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice des membres de l'équipe de management de l'entreprise. Le dernier plan en date concernait un total de 50 000 warrants qui donnaient le droit à deux membres de l'équipe de management de souscrire à des actions de la Société entre le 1<sup>er</sup> mai 2016 et le 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivaient chaque date obligatoire de publication des résultats. Ce plan de warrants a été complètement exécuté en 2016 et 2017.

**12 DECHARGE**

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

**COIL NV/SA**

**Société anonyme**

**Rue de la presse 4, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles BCE 0448.204.633**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOÛT 2024**

**À 10h00 heure britannique (11h00 heure belge)**

---

**Administrateurs qui sont présents en ligne:**

James Clarke (administrateur en Président non-rémunéré) ('JC') – Partiellement

Finance & Management International SA ('FMI'), représentée par son représentant permanent Timothy Hutton. (FMI est co-CEO) – Partiellement

Patrick Chassagne (administrateur non-exécutif) ('PC')

Thomas Frost (administrateur non-exécutif) ('TF')

Tous les administrateurs étaient présents et JC a déclaré la réunion ouverte à 10 heures. Deux points figuraient à l'ordre du jour:

1. Paiement des rémunérations de gestion octroyées dans le passé ;
2. Octroi d'un bonus aux co-CEOs pour efforts exceptionnels.

Finance & Management International SA, représentée par son représentant permanent M. Timothy Hutton ('FMI') et M. James Clarke, en tant qu'actionnaire de EMC Surface Technologies Limited ('EMCST'), déclarent avoir un intérêt opposé de nature patrimoniale au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, avec l'intérêt de la Société concernant les deux propositions ci-dessus.

Par conséquent, et conformément à l'article susmentionné, FMI et JC ne participent ni aux délibérations du conseil d'administration ni au vote sur ces points de l'ordre du jour. Dès lors, FMI et JC se retirent de la réunion en raison du conflit d'intérêts décrit ci-dessus, laissant TF et PC seuls pour délibérer et voter.

**Point 1 – Poursuite de la discussion par le conseil d'administration du point F de la précédente réunion du conseil d'administration – 31 juillet 24:**

Les membres restants du conseil d'administration discutent du point F a) de la précédente réunion du conseil d'administration tenue le 31 juillet 2024, au cours de laquelle le plan d'action suivant a été discuté et approuvé concernant les rémunérations de gestion impayées :

1. EMCST percevra dès à présent l'intégralité de ses rémunérations de gestion différées. HM sera informé et prendra les mesures nécessaires.
2. FMI va également percevoir 170 000 € sur ses rémunérations de gestion différées. HM sera informé et prendra les mesures nécessaires.
3. Le solde des rémunérations de gestion différées de FMI sera compensé et donc utilisé pour rembourser une partie du « compte de prêt de l'administrateur » (Directors Loan Account) de FMI en cours au 31 décembre 2023. HM doit prendre les mesures nécessaires et communiquer le solde net en cours du compte de prêt à l'administrateur au 31 août 2024, après compensation des rémunérations de gestion différées.

**Point 2 – Efforts exceptionnels des co-CEOs:**

Les membres restants du conseil d'administration examinent les propositions des administrateurs non-exécutifs concernant la reconnaissance des efforts extraordinaires par FMI et EMCST au cours des 18 derniers mois.

En particulier, le travail accompli et les initiatives prises par les co-CEOs ont apporté des avantages substantiels à la Société et à ses actionnaires, au-delà du cadre normal de leurs activités, notamment en ce qui concerne :

- Le développement et la conclusion de l'accord de licence avec la Chine pour un montant de 4 millions d'euros de frais initiaux et de commissions récurrentes ;
- L'identification et le développement d'opportunités de ventes significatives sur le marché saoudien ;
- Le développement et la mise en œuvre réussie d'un programme de réduction des coûts substantiel avec des avantages durables ;
- La mise en œuvre de procédures de gestion robustes et améliorées, conçues pour inculquer à tous les employés la nécessité de faire preuve de diligence et de travailler dur afin de permettre à la Société de traverser les conditions économiques et commerciales difficiles qui ont prévalu au cours des trois à quatre dernières années et qui devraient continuer à avoir une influence dans l'avenir proche.

TF et PC estiment que les efforts conjoints de FMI et EMCST, tels que décrits ci-dessus, se traduiront par une amélioration significative des ventes et des revenus à long terme afin d'assurer la croissance future de la Société. Les bonus sont donc justifiés et dans l'intérêt de la Société.

Il est donc proposé et approuvé d'accorder à chaque co-CEO un bonus de EUR 500.000.

Le calendrier de versement des bonus sera fixé lors de la prochaine réunion du conseil d'administration (à confirmer 30 octobre 2024), après examen des données financières relatives au troisième trimestre et de la situation de trésorerie à la fin de l'année.

Une fois la date de paiement fixée :

- i. Le bonus dû à EMCST sera payé.
- ii. Le bonus dû à FMI sera utilisé afin de régler le solde impayé du compte de prêt de l'administrateur.
- iii. Tout solde restant du bonus dû à FMI sera versé en même temps que le paiement du bonus dû à EMCST.

Toutes les propositions sont adoptées à l'unanimité.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la réunion a été levée à 10h20, heure britannique.

Signé par :

\_\_\_\_\_

James Clarke

(Président)

\_\_\_\_\_

Patrick Chassagne

(administrateur non-exécutif)

\_\_\_\_\_

Finance & Management International SA

Administrateur

Représentée par

Timothy Hutton

Représentant permanent

\_\_\_\_\_

Thomas Frost

(administrateur non-exécutif)



Manhattan Office Tower  
Avenue du Boulevard 21 bte 8  
1210 Bruxelles  
Belgique  
Tél: +32 (0)2 779 02 02  
[www.forvismazars.com/be](http://www.forvismazars.com/be)

**Coil SA**

## **Rapport du commissaire**

Exercice 31.12.2024



Coil SA

Ondernemingsnummer: BE0448.204.633

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Coil SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Coil SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 7 juin 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 8 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 17.773.970,47 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 2.895.304,36.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

**Coil SA**

Ondernemingsnummer: BE0448.204.633

*Exactitude du chiffre d'affaires et de la marge brute*

Le chiffre d'affaires et la marge brute sont des mesures importantes utilisés pour évaluer la performance de Coil SA. Il y a toujours un risque que le chiffre d'affaires soit présenté plus élevé / plus bas que ce qui a été réellement généré par l'entreprise.

Nos procédures d'audit comprennent des tests de conception, de mise en place et d'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne (principalement manuelles) ainsi que des tests de validation pour assurer l'exactitude des transactions et du chiffre d'affaires. Comme la société n'utilise pas un logiciel ERP entièrement intégré, nous nous appuyons sur différents contrôles internes manuels, renforcés par nos procédures de validation.

**Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

**Coil SA**

Ondernemingsnummer: BE0448.204.633

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport du commissaire parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.



## Coil SA

Ondernemingsnummer: BE0448.204.633

### Autres obligations légales et réglementaires

#### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

#### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

#### Autres mentions

- La société n'utilise pas de comptes de droits et engagements hors bilan. L'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan s'appuient sur la confirmation de la direction et de tiers en la matière. Par ailleurs et sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

**Coil SA**

Ondernemingsnummer: BE0448.204.633

- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société de la décision prise en conflit d'intérêt telles que décrites dans le procès-verbal de l'organe d'administration :
  - La décision de l'organe de gestion du 31 août 2024 relative à l'attribution d'un bonus de EUR 500.000 à chaque co-CEO. Nous vous référons au rapport annuel à partir en cette matière. Les conséquences patrimoniales de cette décision s'élevaient à EUR 1.000.000 pour l'exercice clos à 31 décembre 2024.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 19 mai 2025

**Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL**

Commissaire

Représentée par

Anton Nuttens

Réviseur d'Entreprises

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 209 111 ..... ..

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

**Au cours de l'exercice**

**Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total en équivalents temps plein (ETP) .....

**Nombre d'heures effectivement prestées**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total .....

**Frais de personnel**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total .....

**Montant des avantages accordés en sus du salaire .....**

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	51,2	46,2	5,0
1002	5,3	3,6	1,7
1003	54,5	48,2	6,3
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
1011	61.311	54.130	7.181
1012	5.107	3.032	2.075
1013	66.418	57.162	9.256
<b>Frais de personnel</b>			
1021	3.662.139,49	3.301.613,93	360.525,56
1022	345.130,97	195.794,86	149.336,11
1023	4.007.270,46	3.497.408,79	509.861,67
1033	69.920,00	60.345,00	9.575,00

**Au cours de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs en ETP .....  
 Nombre d'heures effectivement prestées .....  
 Frais de personnel .....  
 Montant des avantages accordés en sus du salaire .....

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	57,4	51,6	5,8
1013	75.704	66.862	8.842
1023	3.997.517,70	3.567.524,04	429.993,66
1033	.....	.....	.....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
Nombre de travailleurs .....	105	49	5	52,1
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	49	5	52,1
Contrat à durée déterminée .....	111	.....	.....	.....
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement .....	113	.....	.....	.....
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	44	3	45,6
de niveau primaire .....	1200	4	.....	4,0
de niveau secondaire .....	1201	27	.....	27,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	10	2	11,4
de niveau universitaire .....	1203	3	1	3,2
Femmes .....	121	5	2	6,5
de niveau primaire .....	1210	1	.....	1,0
de niveau secondaire .....	1211	1	1	1,7
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	3	.....	3,0
de niveau universitaire .....	1213	.....	1	0,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	.....	.....	.....
Employés .....	134	23	5	26,1
Ouvriers .....	132	26	.....	26,0
Autres .....	133	.....	.....	.....

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées .....	150	0,1	.....
Nombre d'heures effectivement prestées .....	151	76	.....
Frais pour la société .....	152	1.740,73	.....

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée .....
- Contrat à durée déterminée .....
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....
- Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	.....	6	3,1
210	.....	2	1,5
211	.....	4	1,6
212	.....	.....	.....
213	.....	.....	.....

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée .....
- Contrat à durée déterminée .....
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....
- Contrat de remplacement .....

**Par motif de fin de contrat**

- Pension .....
- Chômage avec complément d'entreprise .....
- Licenciement .....
- Autre motif .....
- le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	5	5	7,4
310	5	1	5,8
311	.....	4	1,6
312	.....	.....	.....
313	.....	.....	.....
340	2	.....	2,0
341	.....	.....	.....
342	.....	1	0,8
343	3	4	4,6
350	.....	.....	.....

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour la société .....  
     dont coût brut directement lié aux formations .....  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	26	5811	4
5802	378	5812	55
5803	25.105,20	5813	6.855,50
58031	27.457,50	58131	7.586,50
58032	1.820,00	58132	.....
58033	4.172,30	58133	731,00
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>			
5821	10	5831	3
5822	104	5832	363
5823	4.119,30	5833	17.593,90
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>			
5841	.....	5851	.....
5842	.....	5852	.....
5843	.....	5853	.....